

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**Rapport n° CP 2021-352**

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour solliciter l'Etat afin d'obtenir le remboursement du coût d'acquisition et d'installation des capteurs de CO2 ».

Exposé des motifs

Le 22 août dernier, le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER, affirmait que son souhait de « généraliser » les capteurs de CO2 dans les salles de classe.

Devant un tel volontarisme, le Région Ile-de-France se doit de solliciter le Gouvernement afin qu'il participe financièrement à la concrétisation du souhait de son Ministre.

Par conséquent, cet amendement propose de mandater la Présidente afin qu'elle puisse solliciter l'Etat pour tenter d'obtenir le remboursement du coût d'acquisition et d'installation des capteurs de CO2 en cours dans les lycées franciliens.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

